

Éditorial

# Montreux veut croire encore aux légendes

**François Barras**

Rubrique Culture



C'était le leitmotiv de Claude Nobs, la formule magique qu'il répétait ad libitum et chantait sur tous les tons: «Programmons des légendes à l'Auditorium Stravinski afin de nourrir le mythe du Montreux Jazz!» Un modèle économique si périlleux, si incertain, à ce point incarné dans l'énergie fantasque et le talent de persuasion du père fondateur qu'aucune école de commerce ne l'aurait cautionné.

Claude Nobs est mort il y a cinq ans, et après lui David Bowie, BB King, Prince, Al Jarreau, autant de noms qui firent les grandes heures du festival, de ces fameuses légendes qui, effectivement, ont rendu mythique le Stravinski.

On pensait obsolète ce modèle «du prestige» et, sans doute, l'est-il passablement. Mais le tir groupé de cette 52e édition, annoncé hier matin, renoue avec les chapitres les plus glorieux du MJF. Coup de bol? Joli coup en tout cas, qui met en relief une nouvelle génération de légendes rock, quadras et quinquas anglo-saxons au répertoire massif et à l'inspiration encore vive – Nick Cave, Jack White (ex-White Stripes), Josh Homme des Queens of the Stone Age, Trent Reznor de Nine Inch Nails, et bien sûr les parrrains Iggy Pop, Alice Cooper, Van Morrison et Deep Purple, tous joyeusement septuagénaires.

## «Le Stravinski demeure primordial pour les finances du festival»

À l'autre bout du tapis rouge, le Montreux Jazz continue de bétonner la nouvelle hiérarchie de ses salles, de ciseler leurs profils, de les installer dans de beaux écrans afin de survivre à l'extrême volatilité consubstantielle à la pop 2.0. La création de la House of Jazz, au Petit Palais, est à ce titre un pari essentiel sur l'avenir d'un festival valorisant son ADN jazz.

Mais l'enjeu du Stravinski demeure primordial pour les finances du MJF, dont il assure les deux tiers du chiffre d'affaires. Conscient que le stock de légendes va s'amenuisant, le directeur Mathieu Jatton annonce depuis quelques années la nécessité de réaliser dans sa salle amirale des mélanges attractifs, des affiches pertinentes et inédites, des «double bills» joliment équilibrés. La constellation de vedettes dévoilée hier fissure agréablement ce pragmatisme de prévoyance et redonne au Montreux Jazz un coup de baguette magique. **Pages 2 et 3**

## Bénédicte Des déchets plastiques dans le Léman



## Réflexions

### À quand la fin des querelles protestantes?

**L'invité**

**Daniel Marguerat**  
Théologien



À l'automne 2017, le paysage scolaire romand s'est enrichi d'une nouvelle école: la Haute École de théologie (HET-PRO), destinée à former des pasteurs et des diacres. Les facultés de théologie de Lausanne et de Genève ainsi que la Confédération des Églises protestantes romandes ont aussitôt réagi: pas question de reconnaître cette école ni d'envisager avec elle quelque collaboration que ce soit. À l'écoute de ces réactions, on a tendance à se dire: voilà encore les protestants qui se chamaillent! Pourquoi ce blocage? Est-ce le dernier mot? Je ne pense pas.

Voyons ce qui bloque. La Réforme protestante est née de la volonté de refuser toute lecture autoritaire et imposée de la Bible. Chacun est invité à étudier les textes sacrés avec son intelligence et à s'en inspirer pour sa vie. C'est pourquoi les pasteurs sont formés durant cinq ans à étudier la Bible dans son contexte historique, puis à l'interpréter pour aujourd'hui.

Cette lecture critique ne ruine aucunement la foi; elle permet au contraire de la construire. On évite ainsi de cueillir dans ces textes millénaires des consignes à appliquer immédiatement.

Le protestantisme réformé reproche au courant évangélique, dont est issue la HET-PRO, d'adopter une seule lecture du texte sans faire droit à la diversité des interprétations. On craint que des pasteurs formés à cette école imposent dans les paroisses une seule façon de croire et une seule morale. Cette peur est réelle et explique les crispations.

Mais après? Les protestants romands semblent ignorer que la France a connu cette situation en 1974 déjà, quand une Faculté de théologie évangélique a vu le jour à Aix-en-Provence. La réaction des protestants français a été exemplaire: ni condamnation ni blocage, mais reconnaissance de la différence. En conséquence, certains cours donnés dans cette Faculté ont été reconnus compatibles, d'autres pas.

### «Chacun est invité à étudier les textes sacrés avec son intelligence et à s'en inspirer pour sa vie»

Pratiquement, après trois ans à Aix-en-Provence, les futurs pasteurs doivent passer deux ans d'études à la Faculté de théologie de Montpellier. Ce système a fait ses preuves. En 40 ans, trois professeurs de théologie, plusieurs présidents régionaux d'Église et une soixantaine de pasteurs, passés par cette Faculté évangélique pour une première phase d'étude, sont actifs dans l'Église réformée française. On en trouve même... dans l'Église réformée du canton de Vaud!

Adopter une telle posture permettrait aux étudiants de la HET-PRO de savoir des textes sans faire droit à la diversité des interprétations. On craint que des pasteurs formés à cette école imposent dans les paroisses une seule façon de croire et une seule morale. Cette peur est réelle et explique les crispations.

Les protestants romands sauront-ils s'inspirer de cette attitude intelligente, ferme autant que tolérante, avant qu'une prochaine pénurie pastorale ne précipite les décisions?

### La confiance dans les médias a connu un notable rebond

**L'invité**

**Daniel Cornu**  
Médiateur de Tamedia Publications romandes



La Suisse n'est pas la France. Les médias suisses, même en Suisse romande, ne sont pas les médias français. Sinon on vous l'aurait dit.

Le sondage 2018 corrige les chiffres maussades de l'an dernier: il existe en France un notable regain de confiance dans les médias traditionnels. Le média le mieux noté reste la radio (56%, en hausse de 4 points), suivie par le journal (52%, un progrès de 8 points) et la télévision (48%, avec 7 points de mieux). Il n'y a certes pas de quoi pavoiser. Le verre est à peine plus qu'à moitié plein. Mais les médias ne se sont jamais illustrés non plus par des performances olympiques.

Pour éviter que la gauche, peu convaincue par le projet de loi, ne refuse d'entrer en matière, décision a été prise dès janvier d'établir une «feuille de route», compilation d'amendements jugés acceptables par tous. C'est ce «bon compromis» à la vaudoise qui a servi de fil rouge aux discussions. «Et il a été bien respecté», constatait le PLR Marc-Olivier Buffat avant le vote final. Ce qui n'était pas gagné d'avance.» L'aménagement est en effet un sujet sensible et le temps est au durcissement des fronts.

Cela dit, aucun parti ne paraît emballé par le consensus trouvé. Le vote final en dit long sur l'enthousiasme ambiant: la LAT a été adoptée par 68 oui, 24 non et 41 abstentions. Au final, seuls le PLR et les Verts libéraux assument plus ou moins la paternité de ce texte «amélioré», tout en pointant certains de ses défauts. L'UDC, elle, a pesté contre une loi devenue «trop complexe» au fil des corrections. «Il y a beaucoup d'amerlume et de frustration», a asséné le chef de groupe, Philippe Jobin.

Grâce à l'appui ponctuel des Verts libéraux, véritables faiseurs de roi avec leurs alliés centristes, la gauche a obtenu quelques concessions. Quant à l'Internet, les chiffres n'infirment pas une tendance à la baisse déjà observée. Sur le réseau, les sites et applications de la presse écrite sont toujours préférés comme source d'information par les utilisateurs occasionnels et réguliers.

Ce sondage paraît assez éloquent pour casser un prétendu lien de cause à effet, si souvent évoqué. Le lectorat peut diminuer, l'intérêt pour les nouvelles d'actualité est général, commun en France à tous les médias (presse, radio, télévision, Internet). L'institut de sondage enregistre un intérêt assez grand ou très grand auprès de moins des deux tiers du public (62%), auprès de la moitié (49%) dans la tranche d'âge des 18-24 ans.

Jointe à la désertion de la publicité, naguère source importante de revenus, l'érosion du lectorat et de la diffusion traduit les difficultés des journaux

payants, publiés sur papier. Serait-elle le signal irréfutable d'une perte de crédibilité? Ce serait oublier que l'indice de confiance dans les médias peut fluctuer dans le temps, principalement en fonction des événements. Sur la durée, il présente un profil en dents de scie.

Le sondage 2018 corrige les chiffres maussades de l'an dernier: il existe en France un notable regain de confiance dans les médias traditionnels. Le média le mieux noté reste la radio (56%, en hausse de 4 points), suivie par le journal (52%, un progrès de 8 points) et la télévision (48%, avec 7 points de mieux). Il n'y a certes pas de quoi pavoiser. Le verre est à peine plus qu'à moitié plein. Mais les médias ne se sont jamais illustrés non plus par des performances olympiques.

### «Le média le mieux noté reste la radio, suivie par le journal (52%, un progrès de 8 points)»

## Grand Conseil



Les Verts libéraux et leur spécialiste en aménagement Régis Courdesse ont souvent fait et défait les majorités à l'heure de voter les amendements de la gauche et de la droite. Au final, la loi ainsi révisée est le fruit d'un compromis politique. JEAN-BERNARD SIEBER.A

# Le «bon compromis» qui ne contente personne

## Après trois mois de débats abstrus, les députés ont fini de retoucher la loi sur l'aménagement du territoire. Déjà, un recours est évoqué

Vincent Maendly

Rideau sur la révision de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire! Mardi, le Grand Conseil a mis sous toit ce nouveau texte, au terme de trois mois de travail. Un accouchement dans la douleur tant les députés – ou plutôt la poignée d'experts siégeant dans l'hémicycle – ont bataillé sur le projet de loi soumis par la ministre PLR Jacqueline de Quattro. L'événement trouvera une place de choix dans le grand livre de la maieutique parlementaire.

Pour éviter que la gauche, peu convaincue par le projet de loi, ne refuse d'entrer en matière, décision a été prise dès janvier d'établir une «feuille de route», compilation d'amendements jugés acceptables par tous. C'est ce «bon compromis» à la vaudoise qui a servi de fil rouge aux discussions. «Et il a été bien respecté», constatait le PLR Marc-Olivier Buffat avant le vote final. Ce qui n'était pas gagné d'avance.» L'aménagement est en effet un sujet sensible et le temps est au durcissement des fronts.

Cela dit, aucun parti ne paraît emballé par le consensus trouvé. Le vote final en dit long sur l'enthousiasme ambiant: la LAT a été adoptée par 68 oui, 24 non et 41 abstentions. Au final, seuls le PLR et les Verts libéraux assument plus ou moins la paternité de ce texte «amélioré», tout en pointant certains de ses défauts. L'UDC, elle, a pesté contre une loi devenue «trop complexe» au fil des corrections. «Il y a beaucoup d'amerlume et de frustration», a asséné le chef de groupe, Philippe Jobin.

Grâce à l'appui ponctuel des Verts libéraux, véritables faiseurs de roi avec leurs alliés centristes, la gauche a obtenu quelques concessions. Quant à l'Internet, les chiffres n'infirment pas une tendance à la baisse déjà observée. Sur le réseau, les sites et applications de la presse écrite sont toujours préférés comme source d'information par les utilisateurs occasionnels et réguliers.

## Les principaux changements

### Imposer la plus-value

C'est l'une des raisons d'être de cette réforme: introduire une taxe sur la plus-value immobilière lors de changements d'affectation, qui alimentera un fonds permettant d'indemniser les véritables lésés de la LAT. Le Grand Conseil a accepté un taux de 20%, soit le minimum légal. La taxe sera calculée sur la différence de valeur vénale avant et après le changement d'affectation. Les députés ont ajouté que le coût des fouilles archéologiques serait déduit de la plus-value. Il n'y a pas de taxe si la plus-value est inférieure à 20 000 fr. Le projet de loi prévoyait un seuil à 10 000 fr. Les communes en sont exonérées pour les projets d'intérêt public, notamment la création de logements bon marché.

### Exit les zones intermédiaires

Les zones intermédiaires (inconstructibles), rebaptisée «zone à affectation différée» dans le projet de loi, passent à la trappe. Elles auraient permis aux Municipalités de ne pas déclasser brutalement un terrain constructible, en laissant aux propriétaires l'espoir que dans quelques ans, leur bien-fonds soit prioritaire quand il s'agira enfin d'étendre la zone à bâtir. «Une vaudoisologue», «un attrape-gogos» a jugé la majorité des députés. Seul l'UDC a milité pour laisser cet outil diplomatique dans la besace des élus locaux. Car nombreux sont ceux qui vont devoir déclasser des terrains et annoncer à leurs propriétaires cette mauvaise nouvelle. Obligés qu'ils sont par le nouveau Plan directeur cantonal.

Aux oubliettes, le droit d'emption qui devait permettre aux communes d'accaparer un terrain constructible thésaurisé par son propriétaire. À la place, les députés ont préféré créer une taxe qui va inciter le pékin à faire usage de ses droits à bâtir. La droite a réussi à la rendre la moins douloureuse possible. Elle sera calculée sur la valeur fiscale du terrain et non vénale. Son taux sera de 1%, augmentera de 0,5% par an jusqu'à atteindre un plafond de 5%. Et elle ne sera exigible qu'à compter de sept à douze ans dès le changement d'affectation, un délai que les communes fixeront dans un règlement. Celles-ci peuvent aussi prévoir que, passé ce laps de temps, le terrain non réalisé redeviendrait inconstructible.

Lutter contre la thésaurisation

Le droit d'emption communal prévu dans le projet de loi est en effet remplacé par une taxe (lire ci-contre). «Une taxounette», selon la socialiste Valérie Schwaar. La disposition est jugée bien trop légère. Et comme une mesure efficace est exigée par le droit fédéral, les représentants du camp rose-vert envisagent de saisir la Cour constitutionnelle pour faire invalider cet article. Une mésaventure qu'a vécue le canton de Fribourg l'été dernier.

«Coup de poignard» «Irrésponsable» ont tonné les libéraux-radicaux, parlant d'un «coup de poignard» alors que le principe d'une telle taxe – mais pas son pourcentage – faisait partie du compromis. L'enjeu est important: tous les cantons doivent se doter d'un dispositif contre la thésaurisation avant le 1er mai 2019, sans quoi un nouveau moratoire sur les zones à bâtir figerait leur territoire. «Et cela nous pendrait au nez avec un probable recours au Tribunal fédéral en seconde instance», a rappelé Jacqueline de Quattro devant le plénum. PS et Verts estiment, eux, qu'il n'y a aucun risque: seul l'article en question serait attaqué et l'effet suspensif ne serait pas demandé.

Il n'est donc pas exclu qu'un nouveau chapitre ne vienne retarder la fin du débat vaudois sur l'aménagement du territoire. L'adoption de la loi, dix mois après la révision du Plan directeur cantonal, devait mettre un terme aux réformes décollant de l'approbation par le peuple suisse de la LAT fédérale. «Quatre années de travail acharné et de négociations entre la gauche et la droite, le Canton et les communes, le Canton et la Confédération», a résumé Jacqueline de Quattro. Et personne n'a sorti le moussoux.

## Quarante commerçants arnaqués à la fausse pub

### Vevey Inculpé d'escroquerie, un ressortissant français est jugé pour avoir vendu des encarts publicitaires inexistants. Le Parquet réclame 2 ans de prison

Pour le procureur Anthony Kalbfuss, le prévenu est «un vendeur de tapis, qui n'avait pas de tapis à vendre». Il relaie les plaintes de quarante commerçants, en grande majorité vaudois, mais aussi neuchâtelois et fribourgeois, qui réclament justice. Entre le 25 juillet 2014 et le 6 mars 2015, ce ressortissant français, jugé mardi par défaut par le Tribunal de l'Est vaudois à Vevey, a fait croire à ses victimes qu'il leur vendait des encarts publicitaires.

Dans un premier temps, il a approché les compagnies de taxi de la région pour leur proposer de distribuer à leur clientèle un futur plan de leur ville, Vevey, Nyon ou encore Lausanne, avec un espace publicitaire gratuit en contrepartie. Dans un second temps, se targuant de cette collaboration, il a convaincu les quarante commerçants de payer un espace publicitaire sur les plans. Face à son insistance, les victimes lui ont remis de l'argent en mains propres des montants se situant entre 150 francs et 1400 francs – parfois même pour des prestations semblables, le prévenu prétextant des réductions de prix en cas de paiement immédiat en liquide.

Au final, les plans promis n'ont jamais été édités, aucune publicité n'a jamais été faite et les clients n'ont jamais revu la couleur de leur argent. Une fois les montants obtenus, le vendeur s'est systématiquement volatilisé. «C'est exactement le signe de l'escroc, argue le procureur. Il ne travaillait, en outre, pour aucune compagnie de taxi. Et, surtout, n'a jamais eu aucune intention de s'exécuter.» «Faux! rétorque, Julien Lanfrancioni, avocat du prévenu. Il n'a pas pu achever la production des plans en raison de ses 23 jours passés en préventive. Mon client n'est pas un escroc, mais juste un bon vendeur. Cette affaire n'a rien de pénal. Elle a été montée en épingle par un article de presse qui a apeuré les plaignants. C'est un litige civil.» Le Ministère public n'en requiert pas moins 2 ans de prison ferme pour escroquerie par métier et concurrence déloyale ainsi que la révocation d'un sursis portant sur 30 jours-amendes à 50 francs. «Le prévenu ne manifeste pas le moindre regret, explique Anthony Kalbfuss. Et cela après une première condamnation dont il se fiche éperdument. Il lui faut donc un message dissuasif, une peine privative de liberté, afin qu'il ne revienne plus commettre des méfaits en Suisse.» Le jugement sera rendu ces prochains jours. **Claude Béda**

## Nyon

### Une mère et son bébé sauvés

Une jeune femme et son bébé ont eu chaud, lundi vers 16 h, à Nyon. Le feu avait pris dans la cuisine du logement qu'ils occupent dans le grand immeuble de la Suetzaz. La mère et l'enfant ont trouvé refuge sur un avant-toit afin d'échapper à la fumée. Les pompiers les ont évacués par l'échelle et ils ont été conduits à l'hôpital pour un contrôle. Quant à l'appartement, il a subi de gros dégâts d'eau et de fumée. **M.S.**

## Le chiffre

### 1,5

C'est, en milliard de francs, le total des exportations de l'industrie horlogère vaudoise en 2017. Ce chiffre était en hausse de 7,9% par rapport à 2016, selon «Numerus», le courrier statistique de l'Etat de Vaud. Les années précédentes avaient été difficiles, avec -12% entre 2014 et 2016. **M.SL**

PUBLICITÉ

énergie vaud

C'EST LE MOMENT DE SE LANCER!

### Subventions 2018

Vous êtes propriétaire? Profitez du programme cantonal de subventions, qui encourage les rénovations énergétiques. Augmentez le confort de votre logement, réduisez votre empreinte énergétique et valorisez votre bien immobilier!

**SÉANCES D'INFORMATION**  
Détails et inscription sur [renover-fute.ch](http://renover-fute.ch)

Toutes les subventions 2018 sur [vd.ch/subventions-energie](http://vd.ch/subventions-energie)

canton de vaud

